



## PREFET DU DEPARTEMENT DU CHER

Direction régionale  
des affaires culturelles

du Centre-Val de Loire  
Service territorial de  
l'architecture et du patrimoine  
du Cher

La cheffe de l'Unité départementale  
de l'Architecture et du Patrimoine du Cher

DREAL Centre-Val de Loire -

AFFAIRE SUIVIE PAR : JEAN-MARC PIERRAT

TÉLÉPHONE : 02 34 34 62 90

COURRIEL : [JEAN-MARC.PIERRAT@CULTURE.GOUV.FR](mailto:JEAN-MARC.PIERRAT@CULTURE.GOUV.FR)

RÉFÉRENCE : VR/JMP/N°16/2020

5 avenue Buffon

CS 96 407

45 064 Orléans Cedex 2

À l'attention de Madame Delphine VIALLIER

*BOURGES, LE 5 FÉVRIER 2020*

### OBJET : Indre

Commune de La Chapelle Saint Laurian  
Demande d'autorisation environnementale pour la construction d'un parc éolien  
présentée par la société *Centrale éolienne Le Jusselin*

Une demande d'autorisation environnementale pour exploiter un parc composé de quatre éoliennes et un poste de livraison sur le territoire de la commune de La Chapelle Saint Laurian dans l'Indre est présentée par la société *Centrale éolienne Le Jusselin*.

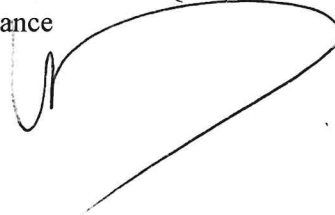
Dans le département du Cher, les édifices protégés au titre des monuments historiques les plus proches se situent à environ 9 kilomètres au nord-est du projet, sur le territoire des communes de **Saint Oustrille, Graçay et Nohant-en-Graçay**. La commune de Graçay compte à elle seule quatre monuments protégés. Trois d'entre eux, de par leur environnement végétal dense et/ou leur position topographique dans la vallée du Fouzon, sont apparemment exempts de tout risque de co-visibilité avec les aérogénérateurs (**dolmen dit de la Pierre levée, prieuré Saint Martin et château de Coulon**).

En revanche, **l'église Notre-Dame**, au clocher surmonté d'une flèche dominant le bourg, située plus haut sur le versant sud de la vallée, et dans une moindre mesure **la collégiale Saint-Austrégésile** de Saint-Oustrille, à moins de 500 m au nord-est, peuvent être vues des routes constituant les entrées nord du bourg (D19 et D230). Il conviendrait au moins d'étayer l'affirmation d'absence de perception possible depuis ces axes, mentionnés page 145 de l'étude paysagère, par une coupe topographique entre les abords nord du bourg de Graçay et le site du projet éolien à une échelle double en hauteur par rapport à sa longueur.

Le même constat prévaut pour **l'église Saint-Martin** partiellement classée au titre des monuments historiques de **Nohant-en-Graçay**, dont le cloche torre est nettement perceptible depuis la route de Dampierre, entrée nord est du bourg prolongeant la D. 163 : une coupe topographique comparable permettrait au moins d'étayer l'absence de co-visibilité.

C'est donc en raison du manque de documents venant prouver l'impact nul du projet éolien pour la perception des églises de Graçay, Nohant-en-Graçay et Saint Oustrille, que j'émet **un avis défavorable** à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société *Centrale éolienne Le Jusselin*.

Valérie RICHEBRACQUE, architecte des bâtiments de  
France

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop that starts from the left, goes up and over, then down and across to the right, ending with a small hook.